



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/399

Approbation d'une convention de parrainage entre l'Auditorium-Orchestre National de Lyon et France 3 AURA dans le cadre de la saison 2020-2021

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/399 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE  
ENTRE L'AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE  
LYON ET FRANCE 3 AURA DANS LE CADRE DE LA  
SAISON 2020-2021

(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec plus de 250 000 spectateurs par saison, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

A l'occasion de la saison 2020/2021, il fera découvrir au grand public la richesse de son répertoire. Avec plus de 150 concerts proposés au cours de la saison et autant d'actions culturelles à destination de tous les publics.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à ces événements auprès du grand public et de leurs retombées publicitaires, la société France TV/ France 3 AURA a contacté la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon pour la saison 2020/2021 et a proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de la saison 2020/2021.

France Télévisions a pour activité principale la production et la diffusion de programmes télévisés, notamment par le biais de son antenne de proximité France 3 Rhône-Alpes. Dans l'objectif d'accompagner et de soutenir les événements musicaux auprès du grand public, la société France Télévisions a décidé de valoriser la saison 2020/2021 de l'Auditorium – Orchestre national de Lyon, acteur majeur de la scène culturelle locale, sur son antenne France 3 Rhône-Alpes.

La société France Télévisions a donc proposé à la Ville de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de la saison artistique 2020/2021, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
<p>La Société France Télévisions/ France 3 AURA</p>	<p>-Valorisation de la saison 2020/2021 de l’Auditorium – Orchestre national de Lyon, sur son site internet accessible à l'adresse : <a href="http://rhone-alpes.france3.fr/">http://rhone-alpes.france3.fr/</a></p> <p>- plan de messages d'autopromotion avec la diffusion de 3 campagnes d'autopromotion, dans les tranches horaires semaine des décrochages régionaux du 12/13, 19/20, le samedi après-midi ou le dimanche (pour les événements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture de la saison 20-21 du 17 au 26 septembre 2020 (6 messages)</li> <li>- Noël à l’Auditorium du 11 décembre au 2 janvier 2021 (10 messages)</li> <li>- After Works du 12 mars 2021 et du 4 juin 2021 (8 messages) (ou Un Week end avec Bryce Dessner du 10-11 avril 2021 (8 messages)</li> </ul>	<p>- exclusivité du partenariat « Média Télévision Généraliste »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une pleine page réservée à la communication de France Télévisions dans la brochure de saison 20/21 (tiré à 35 000 exemplaires). Montant de la valorisation : 4 500 € HT Taux de TVA à 20 %</li> <li>▪ Présence du Logo France 3 Auvergne-Rhône-Alpes dans la brochure de saison 20/21 Montant de la valorisation : 2 000 € HT Taux de TVA à 20 %</li> <li>▪ une page format 150mm de large x 210 mm de haut réservée à la communication de France 3 dans les programmes de salle des concerts concernés par le partenariat. Montant de la valorisation : 1 500 € x 7 = 10 500 € HT Taux de TVA à 20 %</li> <li>▪ l’intégration du logo France 3 Auvergne-Rhône-Alpes sur tous les supports de communication print (hors programmes de salle et brochure) des 4 événements concernés. Montant de la valorisation : 2 000 € x 4 = 8 000 € HT Taux de TVA à 20 %</li> </ul> <p>-signalétique dans le hall de l’Auditorium Montant de la valorisation : 510 € x 4 jours = 2 040 € HT Taux de TVA à 20 %</p> <p>- mise à disposition de France 3 d’invitations en 1ere série pour la saison 20/21, réparties sur les soirées suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Mozart / Schumann » 26 septembre 2020 / 20 places</li> <li>- « Singin’ in the rain » 20 décembre 2020 / 20 places</li> <li>- « Nouveau Monde / Dessner » 10 avril 2021 / 20 places</li> </ul> <p>Montant de la valorisation : 47.97euros x 60 = 2 878,2 euros HT Taux de TVA à 2.10 %</p>
	<p><b><u>Valorisation : 29 918,20 €HT</u></b> <b><u>Soumis à TVA dans les conditions de droit commun dans les</u></b></p>	<p><b><u>Valorisation : 29 918,20 HT dont 2 878,20 €soumis à 2,1 % et 27 040 €</u></b> <b><u>Soumis à TVA dans les conditions de droit commun</u></b></p>

La TVA applicable correspond aux taux et à la législation en vigueur.

Le parrainage correspondant est formalisé dans la Convention ci-après annexée.

Vu ladite convention,

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville  
- Vie étudiante ;

**DELIBERE**

- 1 - La convention de parrainage susvisée établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société France TV / France 3 AURA dans le cadre de la saison 2020/2021 est approuvée.
- 2 - M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3 - Les dépenses correspondant à l'apport du parrain soit 29 918,2 0€ HT (soumis à TVA dans les conditions de droit commun) seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 07 de l'année 2021, nature 6231, opération MOYGEN, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget 202.
- 4 - Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 29 918,20 € HT, (soumis à TVA au taux de 2,1 % et 20 %) seront imputées sur les crédits inscrits au budget 07 de l'année 2021, natures 7088,7062 opération MOYGEN.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire

Grégory DOUCET